



Edito

Chères Messassiennes, Chers Messassiens,

L'action municipale a été depuis plusieurs mois, tout comme notre vie quotidienne aussi, impactée par la gestion de la crise sanitaire. Cette crise n'est pas encore derrière nous mais l'arrivée d'une vaccination massive, certes poussive dans sa mise en œuvre, doit nous redonner espoir et envie de perspectives nouvelles.

Je veux croire que la vaccination nous permettra rapidement de retrouver la riche vie associative, culturelle et sportive, et partager à nouveau des émotions collectives loin de nos écrans. Dans l'attente, vos élu.e.s et les services municipaux restent mobilisés et mettent tout en œuvre pour continuer à offrir un maximum de services publics, soutenant notamment les familles par le maintien et l'adaptation continue aux règles en vigueur des services de restauration scolaire et des activités périscolaires.

Je tenais également à vous informer que depuis le 27 mars, le centre de vaccination est ouvert 6 jours sur 7, du lundi au samedi inclus et accueille les personnes de 70 ans et plus ou les personnes atteintes de pathologies qui les exposent à un très haut risque face à ce virus. Vous pouvez directement prendre rendez-vous en vous connectant sur doctolib.fr ou contacter le 08 05 02 14 00.

Le 22 février dernier, le conseil municipal a approuvé le budget 2021. Ce temps de préparation budgétaire est toujours un moment d'intenses débats, d'échanges et de négociations. Il permet de présenter les projets pour l'année mais aussi de dessiner le futur de la commune.

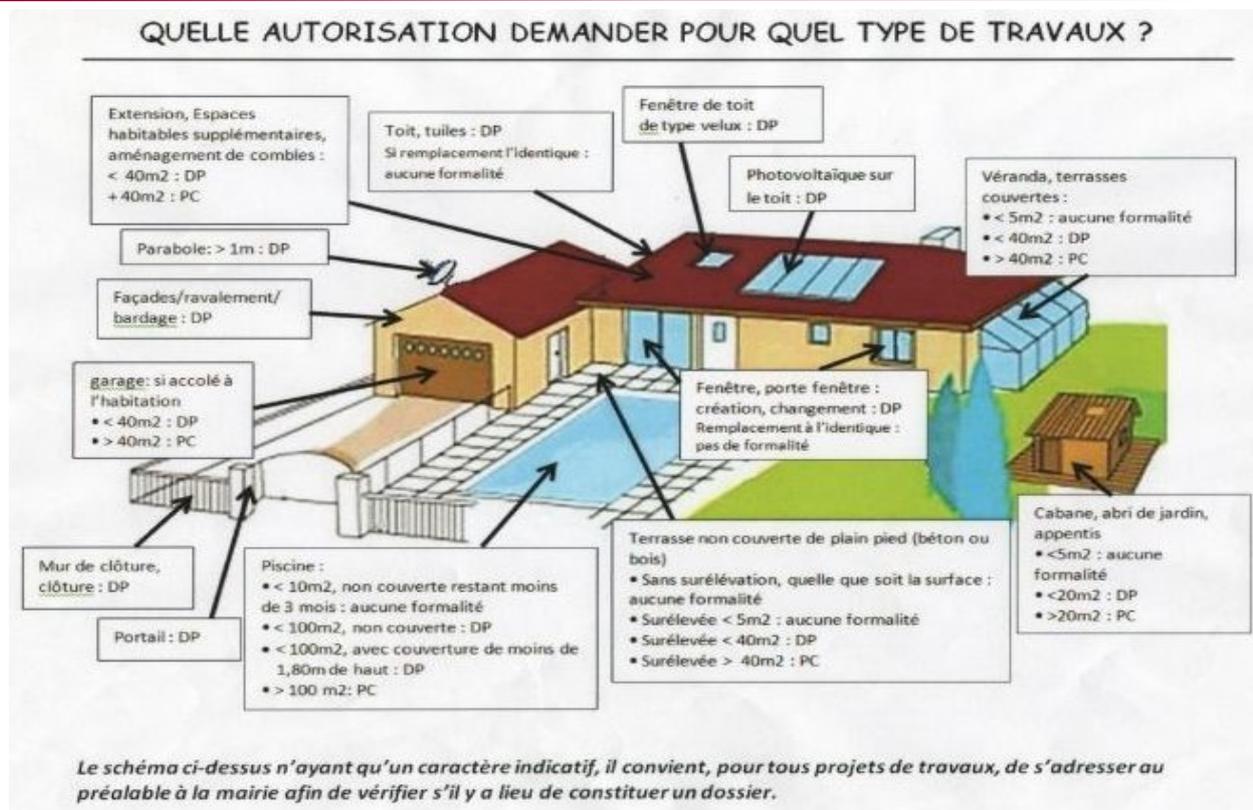
L'année 2021 sera marquée par des investissements importants qui vous seront présentés dans ce nouveau bulletin municipal.

Si le vote du budget est un acte fort, son suivi appelle à la plus grande vigilance. Soyez assurés de toute l'attention portée à la moindre dépense.

L'ensemble des élu.e.s œuvre à mes côtés avec la même implication pour mener à bien les activités et les projets destinés à rendre Messas plus attractive, contribuer « au mieux vivre ensemble » et favoriser la qualité de vie.

Grégory GONET, Maire

Urbanisme



Nous vous rappelons que pour tous travaux :

- ravalement de façade
- changement et/ou pose de fenêtres ,de volets automatiques ou non
- pose d'une fenêtre de toit
- construction d'un abri de jardin, d'une annexe, d'une extension supérieure à 5m²
- construction d'une piscine de moins de 100 m²

un dossier de déclaration préalable (DP) ou permis de construire (PC) doit être déposé en mairie.

Il est important de faire une demande de travaux. En effet, en cas de vente de votre habitation, si des travaux n'ont pas été déclarés, vous serez dans l'obligation de régulariser votre situation et cela pourrait retarder la vente.

Pour davantage de précision, le secrétariat de la mairie vous accompagnera dans la constitution de votre dossier.

Nouveauté : procédure de demande d'autorisation pour les clôtures



Pour préserver l'harmonie sur notre territoire, le conseil municipal du 12 janvier 2021, a décidé d'instaurer de nouveau l'obligation de faire une demande d'autorisation pour la mise en place d'une clôture (nouvelle ou remplacement).

Le formulaire de demande (cerfa 13703*07) est téléchargeable sur internet.

Le délai d'instruction est d'un mois. Dès la remise de l'autorisation, le demandeur pourra commencer les travaux.

A l'issue des travaux, le demandeur doit déposer en mairie une déclaration d'achèvement des travaux.

Terrain multisport

Le projet de terrain multisport est sur la bonne voie !

Nous attendons les retours de subventions dans les prochaines semaines.

Nous vous rappelons que cet espace a vocation à être un lieu sportif en favorisant le bien vivre ensemble et ainsi faciliter les échanges entre habitants de la commune.

Il sera utilisé par les enfants de l'école et par toute la population.

En effet, durant le temps scolaire et périscolaire, les enfants pourront pratiquer diverses activités sportives lors des récréations et durant les cours d'éducation physique.

En dehors du temps scolaire, les enfants et adultes pourront y avoir accès.



Lors de la consultation sur la révision du PLU, vous avez été majoritaire à vouloir que cette infrastructure se fasse dans l'enceinte de l'école. Nous partageons votre choix.

Cette décision de l'implantation favorise l'accessibilité du lieu pour l'ensemble de la population. L'idée est de créer si possible une liaison douce permettant aux piétons et cyclistes de la rue du Pressoir Bézard de se rendre au coeur de village.

Les élu.e.s ont visité plusieurs structures de la Région Centre Val de Loire pour choisir les matériaux qui correspondent au mieux à la demande des habitant.e.s et à son intégration dans l'environnement existant.

Ce terrain multisport sera complété par plusieurs aires de jeux.

Ainsi, toutes les générations pourront bénéficier de différentes structures facilitant les échanges de voisinages et de convivialité.

Gestion différenciée des espaces publics

Depuis le 1er janvier 2017, les communes n'ont plus le droit d'utiliser de pesticides.

Depuis le 1er janvier 2019, cette interdiction s'est étendue à tous les particuliers.

Moins de pesticides, plus de nature et plus de fleurs.

La commune de Messas s'oriente vers une gestion des espaces publics différenciée.

Ceci consiste à adapter l'entretien des sites en fonction de leur vocation, leur fréquentation et leur situation afin de ne plus utiliser de pesticides.



Les actions communales :

- **les massifs ont été paillés** : afin de favoriser au développement de la plante et de limiter les arrosages ;
- **de nouvelles vivaces ont été plantées** : le but est de limiter les achats de plantes annuelles ;
- **les tontes seront effectuées suivant l'usage des lieux** (exemple : le stade et le parc municipal seront moins tondus que les espaces du centre bourg, retour aux prairies fleuries et plantes spontanées).
- **des pieds de murs fleuris** : l'alternative est également d'enherber les pieds de mur et les venelles.

La végétation spontanée des trottoirs, coquelicots, valérianes, prospéreront.
Tout ceci apportera la nature dans le village et favorisera la biodiversité.

En action !

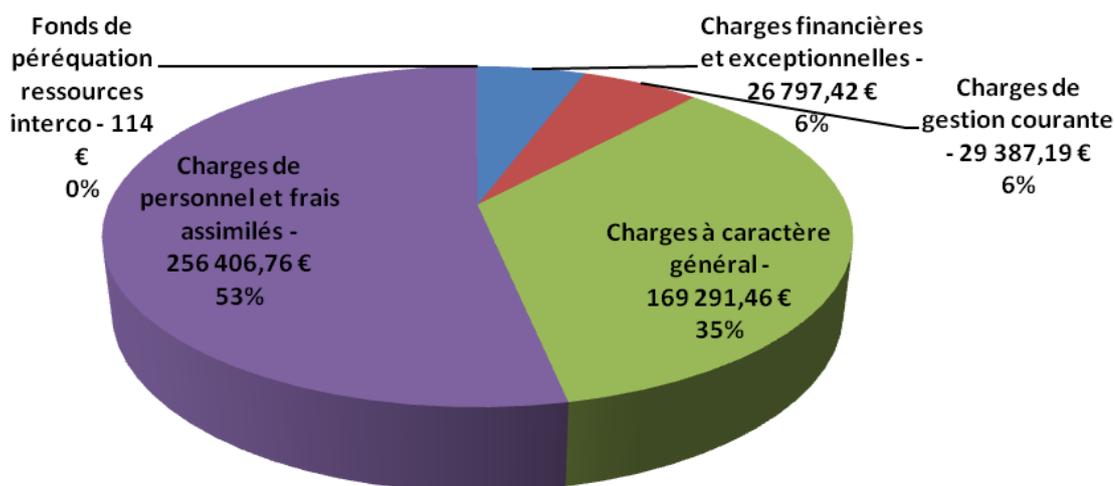
Vous aussi à votre échelle, vous pouvez participer à l'action engagée par la municipalité visant à la protection et à la préservation de l'environnement en créant des lieux de vie pour les insectes (tas de bois...), en paillant vos massifs, en privilégiant les vivaces ou les annuelles qui se ressement toutes seules.

Bilan financier 2020

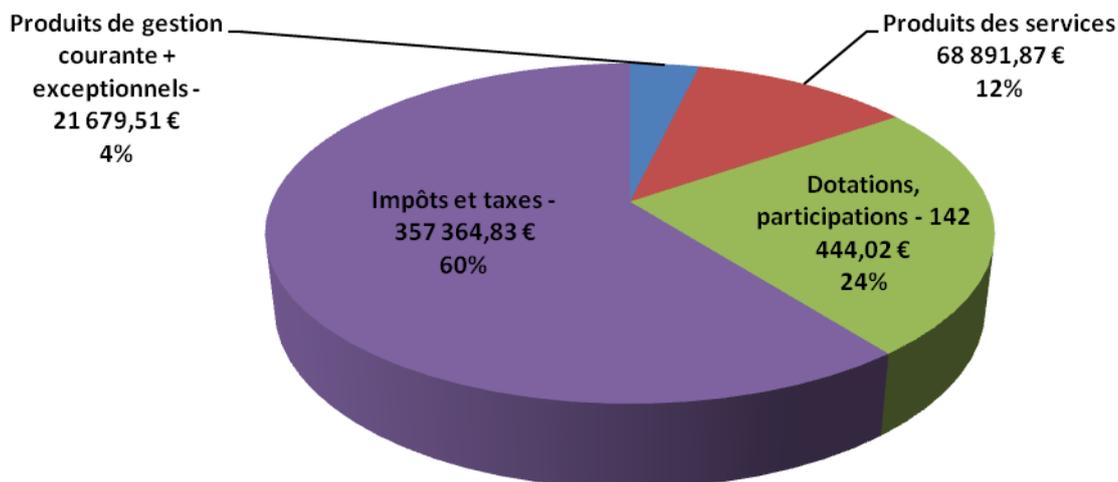
Avant de vous présenter le budget 2021, un focus sur le bilan financier « compte administratif » 2020 de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.



TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 481 996,83 €



TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT : 590 380,23 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'*autofinancement*, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt :

120 854,41 € pour l'année 2020.

Bilan financier 2020

SECTION INVESTISSEMENT

Contrairement à la section fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Travaux de voirie (carrefour de l'église)	79 397,91 €
Emprunts de l'école	32 675,99 €
Fin des travaux de la rue Pressoir Bézard	14 031,60 €
Etude sur la sécurisation et l'aménagement de la principale	11 375,00 €
Autres achats	3 749,00 €
Concessions et droits, licences informatiques	3 690,00 €
Installations générales, agencements	2 875,16 €
Frais de réalisation documents urbanisme (révision du PLU)	2 140,80 €
Achat de mobilier	1 473,27 €
Travaux sur bâtiments publics	1 066,80 €
Opérations d'ordre	1 060,00 €
Achat de matériel de bureau et informatique	921,50 €
Achat d'outillages techniques	720,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	155 177,03 €

Excédents de fonctionnement capitalisés	152 089,65 €
Remboursement TVA	42 928,00 €
Subventions département	41 659,00 €
Subventions Etat	29 613,00 €
Subvention Région	7 100,00 €
Taxe aménagement	5 919,77 €
Opérations d'ordre	3 072,36 €
TOTAL DES RECETTES	282 381,78 €

Le résultat de l'exercice 2020 sur la section d'investissement est de 127 204,75 €

En définitif, la situation de la commune s'améliore d'année en année, disposant de **595 519,88 €** pour rembourser les emprunts de l'école et pour investir dans la commune (bâtiments, voiries...)

	ANNEE 2020			ANNEE 2019	RESTES A RÉALISER	RÉSULTAT DE CLOTURE
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RÉSULTAT REPORTÉ		
FONCTIONNEMENT	456 515,65 €	577 370,06 €	120 854,41€	460 629,53 €		581 483,94 €
INVESTISSEMENT	155 177,03 €	282 381,78 €	127 204,75 €	-181 360,31 €	68 191,50 €	14 035,94 €

Budget primitif 2021

Un Budget « moderne, réaliste et solidaire »

Le budget 2021 a été voté le 22 février 2021 par le conseil municipal. Il a été établi avec la volonté :

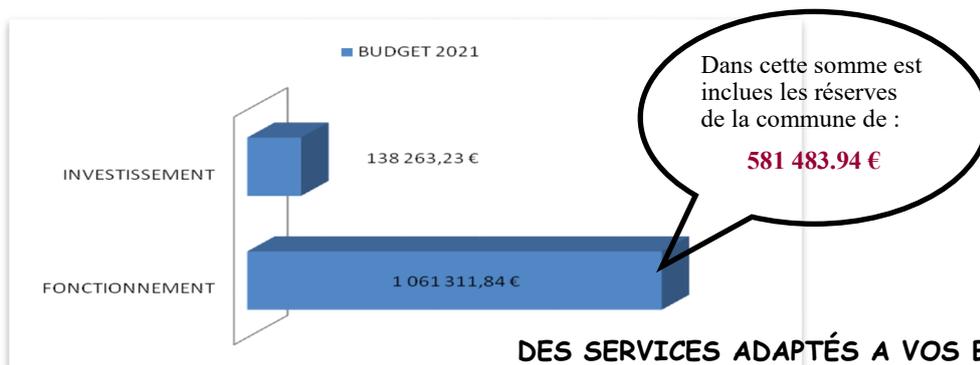
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de diminuer la dette en ne recourant pas à de nouveaux emprunts ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil régional et du département chaque fois que possible.

Le vote du budget communal marque un acte politique fort au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par la municipalité.

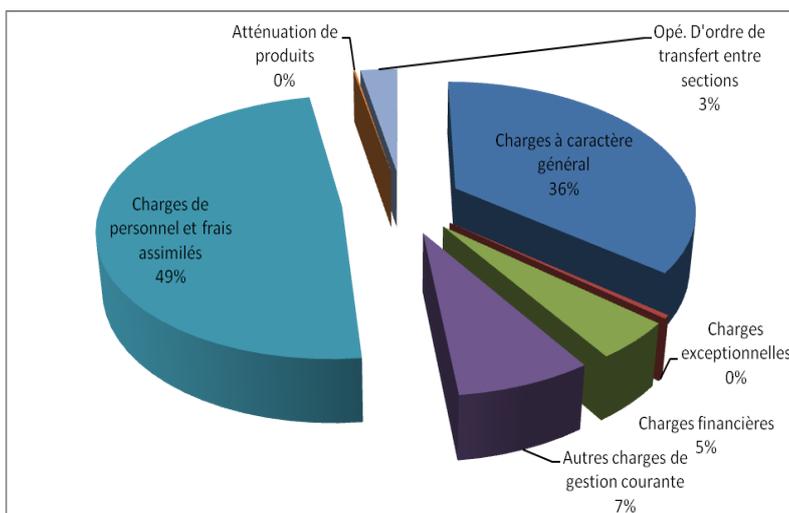
L'exercice 2021 sera marqué par une accélération des investissements autofinancés c'est-à-dire sans recours à l'emprunt.

Le budget communal présenté ci-après s'emploie à résoudre la délicate équation entre stabilité de la fiscalité, maintien des dotations et l'amélioration de la qualité des services de proximité tout en accélérant les investissements en faveur de l'amélioration de notre cadre de vie.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.



DES SERVICES ADAPTÉS A VOS BESOINS



Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, activités périscolaires), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et la participation de la commune aux frais des centres aérés de Villorceau et de Baule, ainsi que les intérêts des emprunts à payer. Les salaires des agents représentent la moitié des dépenses de fonctionnement de la ville.

Le section de fonctionnement représente 1 061 311,84 € mais en retirant la réserve, le montant de dépenses de cette section est de : **479 827,90 €**

Budget primitif 2021

DE NOUVEAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- ♦ **En dépenses** : toutes les dépenses font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Le remboursement du capital des emprunts est aussi inscrit en investissement.
- ♦ **En recettes** : deux types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les principales dépenses d'investissements inscrites au budget sont :

- * le remboursement des emprunts : 33 599,21 €
- * la finalisation de la révision du PLU : 15 247,00 €
- * l'achat de décoration de Noël : 8 000,00 €
- * le cimetière (relevage de 5 sépultures + installation de 5 caves urnes) : 5 000,00 €
- * l'achat de panneaux signalétiques : 4 000,00 €
- * l'achat de matériel de bureau et matériel informatique (mairie) : 2 100,00 €
- * l'achat de mobilier pour l'école : 1 000,00 €
- * l'achat de mobilier pour la cantine : 3 700,00 €
- * l'achat d'une tronçonneuse et d'une débroussailleuse : 2 000,00 €
- * la rétrocession lotissement de la Bonne Dame : 4 000,00 €
- * les concessions et droits informatiques : 3 690,00 €
- * les opérations d'ordre : 1 060,00 €
- * les dépenses imprévues : 711,46 €

138 263,23 € sont inscrits au budget primitif 2021.

Les projets structurants seront inscrits lors de décisions modificatives pour prendre en compte les subventions accordées. Il s'agit :

- * de la construction d'un terrain multisport + jeux divers : **250 147,75 € TTC**
- * de la rénovation d'un bâtiment scolaire : **64 970,72 € TTC**
- * de la rénovation de l'éclairage public : **38 373,60 € TTC**
- * de la modernisation de l'enseignement par le développement du numérique (achat de PC, tablettes, ENT, vidéoprojecteurs interactifs) : **24 952,25 € TTC**

378 444,32 € seront budgétisés prochainement

Au total, la commune va investir sur l'année 2021 : 516 707,55 €, le plus fort investissement depuis plusieurs années.

Nous prévoyons l'obtention de subventions à hauteur de plus de 70% pour le terrain multisport, 60% pour l'éclairage public, 50% pour la rénovation d'un bâtiment scolaire et 50% pour le développement du numérique.

En obtenant l'ensemble des subventions, le coût communal ne serait que de **170 523,14 €**.

La commune récupérera également la TVA sur l'ensemble de ces projets.

Le conseil municipal étudiera dès réception des subventions, la possibilité de financer certaines routes du village.

Nouveauté : extrascolaire

Les communes de Villorceau et Messas sont signataires depuis 2018 d'une convention de mutualisation ouvrant l'accueil périscolaire des **Ateliers du Mercredi** aux enfants scolarisés à Messas.

Une nouvelle convention sera présentée lors du prochain conseil municipal pour que les enfants de Messas puissent être accueillis au centre de loisirs de Villorceau durant les vacances scolaires de toussaint, hiver et printemps.

Il est rappelé que Baule accueille également en période d'été (juillet).

Pour toute information, merci de vous rapprocher de l'accueil de la mairie.



Inscriptions scolaires



Les inscriptions pour l'année scolaire 2021-2022 se feront **en mairie** à partir du **29 mars 2021** uniquement sur rendez-vous hormis les ouvertures du samedi.

Les parents devront pour cela se munir :

- du livret de famille
- de la carte d'identité
- d'un justificatif de domicile.
- d'un document attestant que l'enfant a subi les **vaccinations obligatoires** pour son âge.

Un certificat d'inscription vous sera délivré. Par la suite, un rendez-vous devra être programmé avec la Directrice pour l'admission de vos enfants.

Rappel des vaccinations obligatoires : Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite.

La vaccination contre la Rougeole, les Oreillons, la Rubéole (ROR) et l'hépatite B est vivement recommandée.

Conseil municipal des enfants

Lors de la réunion du mercredi 17 mars 2021 les jeunes conseillères et conseillers ont fait les propositions suivantes :

1. Où mettre les jeux dans le village ?

L'omnibus (ou la locomotive) ainsi que la Villa dans le Parc municipal. La combinaison de tours derrière la médiathèque. Le parcours de Santé dans le terrain à côté de l'école.

2. La cantine.

Une demande des « grands », pourraient-ils se servir eux-mêmes ? En mettant un grand plat sur la table et prendre ainsi ce qu'ils veulent en quantité. Ils approuvent la demande de trier dans l'assiette les aliments qui doivent être jetés et sont satisfaits des repas préparés par Alain.

3. Vie dans la classe :

Suite aux remarques d'un agent d'entretien, les élu.e.s du conseil des enfants vont informer leurs camarades sur le fait qu'ils doivent faire des efforts de propreté pour vivre dans un cadre plus agréable. Il sera mis à disposition dans les classes le nécessaire pour nettoyer le sol lors d'un incident.



4. Un nom pour l'école.

Les élu.e.s du conseil des enfants vont organiser dans l'école un sondage afin d'attribuer un nom à l'école de MESSAS.

5. Le Conseil Municipal des enfants se réunira le mercredi 05 mai à 10 heures dans la salle des fêtes.

Médiathèque : un nouvel élan

Connaissez-vous la Médiathèque de Messas ?

Elle se situe au 2 rue des Hauts Talons.

L'inscription est de **7€50** par an renouvelable à la date de l'inscription (gratuit pour les enfants jusqu'à 15 ans et les étudiants de 15 à 21 ans).

Elle fonctionne en réseau avec les médiathèques de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, ce qui permet un large choix d'ouvrages.

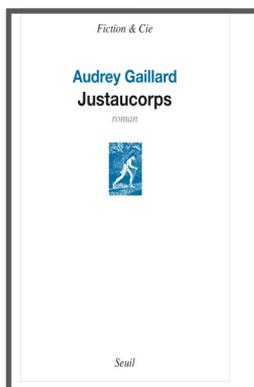
Venez nous rendre visite aux heures d'ouverture pour de plus amples renseignements. **Pour 3 semaines, vous pouvez emprunter : 5 livres, 2 DVD, 4 CD, 2 revues, 1 jeu vidéo, 1 CD ROM.**



Horaires

Les bénévoles vous accueillent :

le lundi de 15 h 30 à 18 h, et
le samedi de 9 h 30 à 11 h 30



Samedi 17 avril 2021 de 10h à 12h

Audrey GAILLARD dédicacera son 1er roman « Justaucorps » à la médiathèque de MESSAS.

Le roman suit une adolescente entre 16 et 18 ans, avec un questionnement sur ses premières expériences sexuelles, le consentement, l'emprise et la manipulation. Laurence, mon héroïne vit une histoire d'amour avec son professeur de patinage artistique.



Audrey GAILLARD



Samedi 22 mai 2021 de 10h à 12h

Patrick DUCHEZ dédicacera son recueil poésies et chansons à la médiathèque de MESSAS.

Retrouvez dans mon 4ème recueil 60 poèmes traitant de nos petits travers mais également de nos qualités humaines. Gravité et humour sont au rendez-vous pour que la poésie soit vivante et accessible à tous.



Patrick DUCHEZ

Concernant les affaires sociales, plusieurs familles ont pu être aidées cette année tant pour une aide à la constitution de dossiers que pour des aides alimentaires ou autre. La commission sociale œuvre au service des administrés de Messas.

N'hésitez pas à vous faire connaître à la Mairie si vous avez besoin d'aide.

Clic

Aide administrative et/ou à l'accès aux droits (aides à domicile, demande de pension de réversion, demande d'aide à la complémentaire santé, demande d'aide financière exceptionnelle, demande d'aide alimentaire, aide à l'aménagement du logement, conseils et informations pour un éventuel placement en institution, complément de retraite, surendettement, téléalarme etc.....).



le CLIC Relais Entour'âge de Beaugency,
 propose une aide gratuite à toutes les personnes âgées de 60 ans et plus,
Le CLIC tiendra une permanence tous les lundis de chaque mois de 14h30 à 16h30 à la salle annexe de MESSAS, à partir du 3 mai.
 N'hésitez pas à aller les rencontrer

Arrivée de deux infirmières

Bonne nouvelle pour notre territoire !

A compter du **1er septembre**, nous accueillons deux professionnelles de santé Mesdames **Guilbaud Katia** et **Auvinet Maëlle** en tant qu'infirmières.

Elles seront installées dans l'espace qui était auparavant utilisé par le **Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)**. Nous vous communiquerons plus d'éléments lors de notre prochain bulletin municipal.



Colis de Noël ou repas des aînés ?

Pour la première fois cette année, en raison de la crise sanitaire, le repas des aînés n'a pas pu avoir lieu. Cependant, nous avons mis tout notre cœur à constituer un panier garni de produits festifs, de qualité et locaux pour toutes les personnes de plus de 70 ans. Nous souhaitons avoir votre avis pour cette fin d'année 2021 et nous vous invitons à nous faire part de votre préférence entre :

- Organisation d'un repas des aînés
- Distribution d'un panier garni

Nous attendons vos avis, merci de remplir ce coupon et de le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie

COUPON REPONSE —Mairie de MESSAS
 Merci de cocher votre présence

Homme Age :

Femme Age :

Organisation d'un repas des aînés En couple OUI NON

Distribution d'un panier garni Nom (facultatif) :

Elections



Les prochaines élections régionales et départementales auront lieu

Les 13 et 20 juin 2021.

Si vous souhaitez prendre part au scrutin, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales.

Vous avez jusqu'au 6ème vendredi précédent le scrutin, à savoir le vendredi 7 mai 2021 pour effectuer la démarche.

Deux possibilités :

- remplir un formulaire papier (cerfa12669*02) accompagné d'une photocopie de votre CNI et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois à venir déposer en Mairie
- ou
- inscription en ligne (service.public.fr), voir le site de la commune pour de plus amples informations et lien.

Pour rappel, l'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales notamment en cas de déménagement.

Recensement militaire

Dès 16 ans, pensez à vous inscrire en mairie en vous munissant de votre pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Changement de direction à la Mairie



Sophie PERLOT la nouvelle Secrétaire Générale de la mairie (DGS) succède à Madame Angélique MAURIZI-PALAIS qui a rejoint la Mairie de la Chapelle St Mesmin.

La nouvelle DGS a pris ses fonctions le 1er février 2021. Elle gère les services municipaux, l'organisation des conseils municipaux et est en relation constante avec le Maire et les élu.e.s.

Nous lui souhaitons une bonne prise de fonction.

Mairie de Messas

3, rue de la Margottière 45190 MESSAS

Téléphone : 02.38.44.53.02

Messagerie : accueil@ville-messas.fr

Téléphone d'astreinte : 06.86.84.44.38

Heures d'ouverture au public à partir du 1er janvier 2021

- ◆ Lundi de 15h à 19h
- ◆ Mardi de 15h à 17h
- ◆ Jeudi de 9h à 12h
- ◆ Vendredi de 9h à 12h
- ◆ Samedi de 10h à 12h tous les 15 jours

Retrouvez-nous sur le Web

www.messas.fr

Page facebook

MESSAS DISCUTE n°3

Mars 2021

Directeur de Publication :

Grégory GONET, Maire de Messas

Rédaction, conception et mise en page :

M. Pierre DELBART, Mme Clarence LOUSTRIC, Mme THÉVOT Florence, Mme QUISSAC Claire

Impression: Mairie de Messas

Dépôt légal à parution: Mairie de Messas